



Division des Personnels  
Enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Bureau des actes  
collectifs- DP2

Référence

Dossier suivi par  
Monique VEAUGIER  
04 91 99 67 52

Fariza MOULAI  
04 91 99 67 46

Geneviève BILLO  
04 91 99 67 47

Fax  
04 91 99 67 81

Mél.  
ce.dp13dp2@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédelec  
13231 Marseille  
cedex 1

Le Directeur académique des  
Services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs  
et Professeurs des écoles

sous couvert de :

- Mesdames et Messieurs les  
Inspecteurs de l'Education Nationale
- Mesdames et Messieurs les Principaux  
de collège

Marseille, le 19 novembre 2013

**OBJET** : Stage de préparation au diplôme d'état de psychologie scolaire (D.E.P.S)  
Année scolaire 2014-2015

**REF** : Décret n°89 684 du 18 septembre 1989  
Arrêté ministériel du 16 janvier 1991 organisant la formation  
Sous réserve de la publication de la note de service relative à la formation de préparation au  
diplôme de psychologue scolaire - 2014-2015

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après les informations relatives au stage de  
préparation au diplôme d'état de psychologie scolaire.

### **RECUEIL DES CANDIDATURES**

#### **• CONDITIONS A REMPLIR**

:

- Etre professeur des écoles ou instituteur titulaire de l'enseignement public. Les candidats doivent avoir encore au moins 3 années de service à effectuer dans le corps auquel ils appartiennent.
- Etre titulaire de la licence de psychologie complète au moment de l'entrée en formation (Décret n° 89-864 du 18 septembre 1989).
- Avoir effectué 3 années de service effectif d'enseignement dans une classe à temps complet avant l'entrée dans le cycle de formation. Les services effectués en tant que « faisant fonction » de psychologue scolaire, éducateur en internat ou chargé de rééducation ne sont pas considérés comme de l'enseignement.

Le centre de formation agréé pour assurer la préparation au D.E.P.S. est l'université de LYON.



2/2

Il est rappelé aux candidats l'obligation morale d'exercer, à l'issue de la formation, les fonctions de psychologue scolaire pendant trois années consécutives, dans le département où l'admission en stage a été prononcée.

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site :

<http://www.ac-aix-marseille.fr/ia13> et à transmettre dûment remplis à l'I.E.N de circonscription pour :

**le Lundi 16 décembre 2013**

Les I.E.N les transmettront à la direction académique – service D.P.E.2 pour :

**le vendredi 20 décembre 2013**

Le nombre de départ en formation sera fixé lors du C.T.S.D (Comité Technique Spécial Départemental) en février 2014. Les candidats retenus seront avertis par courrier après la CAPD du mois de mai 2014.

Pour le Directeur académique  
Le Secrétaire Général

signé

Michel RICARD



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie  
Aix-Marseille

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Bouches-du-Rhône

éducation  
nationale

DOSSIER DE CANDIDATURE AU STAGE DE PREPARATION  
AU DIPLOME D'ETAT DE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

ANNEE 2014-2015

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nom de jeune fille</b>
<b>NUMEN :</b>	<b>Date de naissance :</b>	
<b>Situation de famille :</b>	<b>Adresse personnelle :</b>	
<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Marié(e)	
<input type="checkbox"/> Veuf (ve)	<input type="checkbox"/> Divorcé(e)	
<input type="checkbox"/> Pacsé(e)		
	☎ : _____	
	Email : _____	

<b>Etablissement d'exercice</b>	<b>Fonction</b>	<b>Circonscription</b>
Ancienneté générale des services au 1 <sup>er</sup> octobre de l'année en cours	Dernière note pédagogique	Date d'obtention

<b>DIPLOMES (fournir un justificatif)</b>		
LICENCE EN PSYCHOLOGIE <input type="checkbox"/>	MAITRISE EN PSYCHOLOGIE <input type="checkbox"/>	DOCTORAT DE 3 <sup>ème</sup> CYCLE EN PSYCHOLOGIE <input type="checkbox"/>
DEA EN PSYCHOLOGIE AVEC STAGE <input type="checkbox"/>	DESS EN PSYCHOLOGIE <input type="checkbox"/>	C.A.P.A.S.H <input type="checkbox"/>

<b>Centre de formation (à classer par ordre de préférence)</b>	
<b>1</b>	
<b>2</b>	
<b>3</b>	
<b>4</b>	

## ENGAGEMENT A SIGNER PAR LE CANDIDAT



Je m'engage à :

- participer à toutes les activités du stage ;
- me présenter, à l'issue du stage, aux épreuves d'examen ;
- exercer, à l'issue du stage, pendant trois années consécutives, les fonctions de psychologue scolaire dans le département au titre duquel l'admission du stage a été prononcée.

Signature du candidat :

2/2

Avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale sur les aptitudes intellectuelles, pédagogiques et les dispositions de caractère du candidat :	
	Avis FAVORABLE <input type="checkbox"/>
	Avis DEFAVORABLE <input type="checkbox"/>
	Signature de l'I.E.N.

▪ **Cursus universitaire :**

(Indiquer l'intitulé exact des diplômes obtenus, la date d'obtention, ainsi que, éventuellement, les années de formation non sanctionnées par un diplôme).

▪ **Expérience professionnelle :** (à détailler ; dans l'Education Nationale et éventuellement hors Education Nationale).

▪ **Motivation et présentation du projet :**